

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 21 (1936)  
**Heft:** 11

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 27.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :  
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :  
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

## Les organisations Raiffeisen suisses en 1935

(suite)

### LE SECRETARIAT

Le Secrétariat de l'Union s'occupe du service de presse, de renseignement et d'instruction, ainsi que de la sauvegarde des intérêts généraux des Caisses affiliées dans toutes les questions de droit civil et administratif et lors de la promulgation de nouvelles lois.

Le personnel du Secrétariat et de l'office de révision a tenu 58 conférences lors des assemblées des Fédérations et des Caisses locales. Des conférences de propagande ne sont faites que sur demande spéciale et l'Union ne prête son concours à la fondation de nouvelles Caisses que lorsque les conditions s'avèrent propices à l'existence utile et bienfaisante d'une semblable institution d'entraide mutuelle.

Parmi les questions législatives dont l'Union a eu particulièrement à s'occuper durant l'année il convient de citer tout d'abord la loi sur les banques. De nombreux pourparlers et des conférences ont eu lieu dans le but de faciliter l'adaptation aux Caisses Raiffeisen locales des dispositions générales du règlement d'exécution de cette loi. L'Union a eu à se prononcer également, lors de conférences et dans des mémoires, sur la question de la révision de la législation sur le cautionnement, sur le nouveau projet de loi concernant le désendettement de l'agriculture, sur le programme financier II ainsi que sur divers postulats touchant au problème hypothécaire et aux taux d'intérêts. Sur le terrain cantonal, l'Union a eu à intervenir aussi à propos de la question du placement des fonds paroissiaux qui a été agitée à la suite des défaites défailances de banques. Ensuite de l'important privilège accordé aux dépôts d'épargne par la nouvelle loi fédérale sur les banques, il faut espérer que tous les cantons renonceront dorénavant, comme l'a déjà fait le canton d'Argovie, à édicter de nouvelles

dispositions spéciales sur la matière. Dans plusieurs cantons, l'Union a été appelée à se prononcer sur des postulats visant à la réduction des taux d'intérêt. Il résulte de différentes enquêtes qui ont été faites à ces occasions que les Caisses Raiffeisen travaillent partout avec la marge la plus réduite d'intérêt et qu'elles appliquent les taux les plus favorables aux débiteurs. Dans le canton de Lucerne, le gouvernement avait refusé à une Caisse Raiffeisen l'autorisation légale pour pratiquer le prêt sur le bétail ; ensuite de l'intervention de l'Union, le Département respectif est revenu sur cette décision et l'autorisation a été accordée.

Les relations avec les Caisses cantonales de secours en faveur des débiteurs obérés ont été en général assez faciles et les critiques émises dans le public à l'égard de ces institutions ne sont certainement pas toujours justifiées. On peut constater avec satisfaction que le nombre des assainissements agricoles auxquels les Caisses sont intéressées est resté au-dessous des prévisions. Il convient de dénoncer comme une injustice le procédé de certaines autorités de concordat qui imposent aux créanciers des abattements uniformes de 25 % sur les intérêts des créances couvertes sans tenir aucunement compte du taux de l'intérêt appliqué, alors que l'arrêté fédéral prévoit une échelle de réduction allant de 10 à 25 %.

\* \* \*

### LES ORGANES D'ADMINISTRATION

Le Comité de direction a tenu 5 grandes séances, ordinairement de deux jours, pour expédier les affaires courantes. La sous-commission du Comité s'est réunie également 2 fois pour liquider les objets de son ressort.

Le Conseil de surveillance a tenu 5 séances dont 4 en commun avec le Comité de direction.

La Commission pour l'étude des rapports de révision composée des présidents des deux conseils, de 2 autres membres du comité de direction et du directeur de la Caisse centrale a tenu deux séances.

En plus de la révision générale effectuée par le Conseil de surveillance à l'occasion du contrôle des comptes annuels, des délégations du Comité de direction et du Conseil de surveillance ont procédé à plusieurs révisions partielles au cours de l'année.

La révision neutre et professionnelle a été confiée à la Société Anonyme Fiduciaire et de révision à Zoug. Les rapports sommaires sur le résultat des révisions sont publiés aux pages 27/28 du présent rapport.

Pour remplacer M. A. Adam, Allschwil, décédé, l'assemblée générale du 8 avril 1935 a désigné comme nouveau membre du Conseil de surveillance M. le chanoine Joseph Werlen à Sion, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais.

L'effectif du personnel est resté de 32 unités. Il y a un employé de bureau de moins mais le nombre des réviseurs a été porté de 8 à 9 pour pouvoir faire face au surcroît de travail qu'entraînent les dispositions de la loi sur les banques, instituant la révision annuelle de toutes les Caisses affiliées. Les conseils ont appelé à ce nouveau poste de réviseur M. Hans Burkhard de Zurich.

M. Jean Heuberger, secrétaire de l'Union, a été nommé directeur de l'Office de révision et M. Henri Serex, réviseur, secrétaire-adjoint.

La Caisse de retraite de l'Union dont font partie le personnel du Bureau central et 8 caissiers de Caisses affiliées compte actuellement 30 sociétaires soit deux de plus que l'année précédente. Le capital de fondation est actuellement de Fr. 254.780,75 ; les recettes de l'exercice ont été de 33.381 et il n'y a eu aucune charge à supporter.

\* \* \*

### LA PRESSE DE L'UNION

On peut constater que les deux organes de l'Union sont l'objet de toujours plus d'intérêt tant à l'intérieur du mouvement qu'au dehors.

Le nombre des Caisses qui abonnent tous leurs sociétaires a encore augmenté durant l'exercice et les abonnés privés se font également plus nombreux.

Le tirage du « Raiffeisenbote » l'organe en langue allemande a augmenté de 9770 à 10.000 et celui du « Messenger Raiffeisen » l'organe romand, de 3.300 à 3.400 exemplaires. 27 Caisses de la Suisse allemande et 8 de la Suisse romande ont déjà abonné tous leurs sociétaires. La collection du Raiffeisenbote représente 144 pages (comme précédemment) et celle du Messenger 100 pages de texte (96 en 1934.)

\* \* \*

### LE SERVICE DES FOURNITURES

Le dépôt de registres, formulaires et matériel que l'Union entretient à l'intention des Caisses affiliées permet de servir rapidement et avantageusement les nouvelles Caisses de tout le matériel nécessaire à la mise en activité. 10 nouveaux formulaires ont été encore édités au cours de l'année. Un nouveau catalogue a été également publié et remis aux Caisses. Le dépôt de matériel comprend actuellement 315 formulaires divers en allemand, français, italien et romanche.

Durant le dernier exercice 4263 envois (4268 en 1934) ont été effectués aux Caisses affiliées pour une somme globale de Fr. 49.788,20 (Fr. 54.699,45). Le recul provient de la baisse du prix du matériel.

L'Union a également livré 17 exemplaires des coffres-forts spéciaux qu'elle fait construire en série à l'intention des Caisses affiliées et elle a fourni 1364 coffrets d'épargne à 90 Caisses. Une Caisse a fait construire une chambre forte avec casiers locatifs pour sa clientèle. (A suivre).

### Les Coopératives Rurales de crédit dans l'Univers

Le Bureau international du travail vient de publier la 9<sup>me</sup> édition de l'Annuaire international des coopératives qui comprend dans une première partie un répertoire des organismes fédératifs, dans une deuxième partie des données numériques complémentaires et, dans une troisième partie, des tableaux récapitulatifs présentant des statistiques d'ensemble.

Cette publication offre pour nous, cette fois-ci, un intérêt tout particulier par le fait qu'elle contient pour la première fois un **tableau récapitulatif détaillé des coopératives rurales de crédit du monde entier.**

Ce tableau, que nous reproduisons ci-après, indique le nombre des coopératives rurales de crédit dans chaque pays, le nombre des membres et, exprimés en francs suisses, le total des bilans et les chiffres d'affaires.

Pays	Nombres des sociétés	Membres	Moyenne par société	Total du bilan en 1000 fr.	Mouvt général en 1000 fr.
Algérie	320	34,308	107		
Allemagne	18,852	1,924,266	102	3,077,132	28,095,948
Autriche	1,815				474,093
Belgique	1,098	97,514	89		
Brésil	210				
Bulgarie	1,177	115,000	98	60,957	205,680
Canada	256	41,000	160		
Chine	6,060	143,950	24		
Danemark	48	20,042	418	7,977	105,000
Dantzig	51	3,118	61	5,905	35,100
Estonie	230	92,775	403	40,809	
Finlande	1,355	138,915	103	104,925	701,600
France	10,695	564,314	53		
Grèce	2,912	95,000	33		
Guadeloupe	29	2,642	91		
Hongrie	1,010	383,000	379	35,880	1,502,041
Inde	67,574	1,909,469	28	377	
Irlande	92	9,580	104		
Italie	2,090	310,146	148		32,530
Japon	12,700	4,208,539	331	1,765,364	140,496
Lettonie	360	131,417	365	62,298	
Lithuanie	39	10,000	256		
Luxembourg	56	6,321	113	4,887	11,602
Madagascar	43	3,009	70		
Maroc	6	2,858	476	33,824	
Martinique	37	1,441	39		
Mexique	1,581	100,790	64	5,921	9,114
Pays-Bas	1,292	230,978	179	1,065,791	2,921,434
Pologne	4,418	1,269,522	287	254,793	67,311
Réunion	28	2,530	90		
Roumanie	2,341	479,977	205	238,736	70,390
Suède	699	59,267	85	35,320	
Suisse	603	55,246	92	355,736	631,467
Tschécoslovaquie	6,152	1,348,327	219	792,578	2,291,981
Tunisie	64				
Turquie	670	63,936	95	26,648	
Yougoslavie	4,280	453,160	106	153,644	175,847

#### Récapitulation par continents

Afrique	451	42,705	95	33,824	
Amérique du nord	256	41,000	160		
Amérique latine	1,857	104,873	56	5,921	9,114
Asie (sans l'U.R.S.S.)	86,334	7,261,958	84	765,741	140,496
Europe (sans l'U.R.S.S.)	62,335	7,861,821	126	6,324,016	37,322,024
Total	151,233	15,312,857	101	7,129,502	37,471,634

On trouve ainsi des coopératives rurales de crédit dans tous les continents à l'exception de l'Australie.

**Avec 151.233 sociétés, les coopératives rurales de crédit constituent au point de vue du nombre, le plus important des mouvements coopératifs de l'univers.**

Il est intéressant de constater que c'est l'Asie qui compte aujourd'hui le plus grand nombre de coopératives rurales de crédit. Les Indes se placent à la tête de tous les pays avec 67.574 Caisses. Cela provient surtout du fait que les anglais, en bons colonisateurs, se sont rendus compte des avantages qu'ils pouvaient tirer de la coopération et qu'ils favorisent la fondation des Caisses rurales de crédit dans leurs colonies et dans les pays placés sous leur protectorat. Après les Indes vient l'Allemagne, le pays natal des coopératives rurales de crédit avec 18.852 sociétés, puis le Japon avec 12.700 sociétés. Le nombre des coopératives rurales de crédit est également imposant en Fran-

ce (10.695) en Tschécoslovaquie (6152), en Chine (6.060), en Pologne (4.418), et en Yougoslavie (4.280).

Les coopératives de crédit avec le plus grand nombre de membres individuels se rencontrent au Maroc, au Danemark, en Estonie, en Lithuanie et en Hongrie. Les coopératives Japonaises ne comptent pas moins de 4,2 millions de membres soit en moyenne 331 par société. Aux Indes, par contre, on rencontre surtout des petites sociétés, avec une moyenne de 28 membres seulement. En Allemagne, on trouve 102 sociétaires par coopérative, chiffre s'approchant de la moyenne générale (101). Les Caisses suisses ont en moyenne 92 sociétaires.

Bien que certainement encore incomplets, les chiffres récapitulatifs des bilans sont toutefois déjà très intéressants. Au premier rang figure ici l'Allemagne avec Fr. 3 milliards, puis vient le Japon avec Fr. 1,7 milliard, les Pays-Bas avec Fr. 1 milliard, la Tschécoslovaquie avec Fr. 792 millions et en

**cinquième place les Caisses Raiffeisen suisses avec Fr. 355 millions.** Les Pays-Bas font particulièrement bonne figure avec 1,06 milliard de bilan pour 1292 coopératives.

En ce qui touche au mouvement général d'affaires, nous trouvons au premier rang l'Allemagne avec le chiffre-record de Fr. 28 milliards, au second rang les Pays-Bas, puis la Tschécoslovaquie, la Hongrie, la Finlande, et **en sixième place la Suisse avec Fr. 631 millions.**

Les coopératives rurales de crédit de notre pays font ainsi fort bonne figure au classement général, surtout si l'on tient compte que les Caisses Raiffeisen suisses sont de fondation relativement récente et qu'elles sont exclusivement un produit de l'initiative privée. Alors que dans la plupart des autres pays les coopératives de crédit travaillent avec l'appui de l'Etat, les Caisses Raiffeisen suisses se heurtent souvent à l'opposition des pouvoirs publics et des grandes banques. Leur développement est de ce fait moins rapide peut-être que dans les autres pays mais elles plongent alors des racines plus profondes dans les masses rurales et offrent une grande capacité de résistance et une puissance intrinsèque d'action tout particulièrement développée.

## La défense de l'épargne

L'histoire est un perpétuel recommencement, rien de nouveau sous le soleil et s'il fallait un vivant exemple pour illustrer cette sentence, il n'en pourrait être trouvé de plus probant que celui qui résulte de la périodicité des scandales financiers.

Dès 1600, pour ne remonter qu'à l'origine des titres mobiliers, le négoce des effets de commerce et des monnaies donnait lieu déjà à des abus et obligeait l'autorité à édicter une réglementation de la fonction des courtiers, ancêtres de nos agents de change et coulissiers modernes. Dès cette époque, une littérature juridique abondante va naître, tant il est vrai qu'en ces sortes de choses, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.

Mais on oublie que la loi est un sifflet par un bout et fouet par l'autre et qu'elle ne peut remplir son double office dans des conditions morales suffisantes. Sinon, la sanction est moins pénible que n'est profitable le risque vaincu.

Qu'on rappelle l'agiotage qui a suivi l'apparition des premières valeurs mobilières, des premières coupures monétaires ! « Le grand art de l'agiotage, di-

» sait en 1718 le chancelier d'Agues-  
» seau, consiste à travailler sur l'ima-  
» gination des hommes en abusant de  
» leur légèreté ou de leur crédulité ; il  
» sait lui inspirer, par artifice et aux  
» dépens de la vérité, ou une défiance  
» injuste s'il veut acheter, ou une con-  
» fiance aveugle s'il veut vendre ; le  
» principe de son gain n'est donc que  
» l'illusion qu'il fait aux autres et plus  
» le gain qu'il fonde sur une telle chi-  
» mère est réel, plus il est juste. »

Ce n'est pas autrement qu'ont agi les grands flibustiers de la finance moderne et — pour ne citer que les maîtres — nous évoquons le souvenir de Thérèse Humbert et de Rochette, du banquier Simon, plus récemment encore le krach de la Gazette du Franc et finalement la Faillite de la Banque ouvrière et paysanne, sans compter celles récentes de grosses banques. Et nous ne retenons ici que les vedettes de ce drame de l'épargne, l'armée des figurants est pourtant considérable puisque le chiffre des banquiers, coulissiers, etc., en instance de jugement dépassait 130 pour une période de trois mois, ainsi que le déclarait le Garde des Sceaux du haut de la Tribune de la Chambre française.

Un krach... c'est d'abord une rumeur qui rôde autour de ce temple de l'argent qu'est la banque, la Bourse. Incertaine, déformée à chaque transmission, la nouvelle donnée sous le manteau se manifeste par une baisse de plusieurs valeurs. La Justice informée, mais mal outillée pour démêler le réel du mensonge, hésite à ouvrir officiellement une enquête. Si des plaintes sont déposées, l'action publique commence, mais trop de plaintes sont inconsidérées pour ne pas agir avec une extrême prudence. Ne parle-t-on pas encore aujourd'hui d'action trop rapide trouvant l'établissement financier dans une situation peu brillante certes, mais nullement désespérée ? La mise en branle de la justice ou l'intervention de deux ou trois personnages peu sympathiques à l'institution sont alors pour le banquier et sa direction le coup de grâce immérité. L'examen sommaire, parfois même trop sommaire de la comptabilité accuse un passif considérable. A grand renfort de manchettes la presse le proclame et peu après, certains d'avoir vu disparaître dans la tourmente une partie ou la totalité de leurs économies, les petits épargnants toujours nombreux s'irritent. C'est alors que les parlements s'émeuvent eux aussi avec le même caractère périodique que la crise. On élabore des lois, on veut prévenir le retour des krachs

qui enlèvent la confiance publique. Mais les lois sans les mœurs sont inefficaces. Si l'abondance des escroqueries a fait courir après guerre plus de danger à l'épargne que ne l'avaient fait les krachs retentissants d'avant 1914, c'est que ces abus de confiance se produisent dans un milieu tout particulièrement favorable à l'épargne. L'épargne est en danger constant, abstraction faite de toute tentative de flibusterie financière, du fait des conditions économiques actuelles et nous nous faisons un devoir de signaler rapidement ici ces dangers.

1. **La crise générale de conscience.** Si la guerre a été génératrice d'actions sublimes, de gestes nobles et généreux, l'amélioration qui en est résultée n'a pu être qu'individuelle ; les nations neutres, comme les autres, n'ont point progressé, en tant que groupes, sur l'échelle des valeurs morales ; cette carence s'est traduite, au point qui nous occupe, par des faits qui vont à l'encontre de l'esprit d'épargne. Moins de conscience chez les gérants des fortunes publiques et privées, comme chez certains débiteurs des banques.

Elle a été parfaitement mise en lumière dans l'étude de Danset sur l'Organisation professionnelle parue dans l'Efficence économique de mai 1929. Intoxication de la conscience professionnelle... intoxication « de la conscience publique », telles sont, d'après l'observateur avisé, les causes du mal général dont souffre le monde de la finance qui n'est évidemment pas le seul atteint. Le caractère collectif de la maladie n'en diminue pas la gravité et n'en facilite pas la guérison, au contraire. Nous vivons spécialement dans ce qu'on est convenu d'appeler **le monde des affaires** sous le signe de « la conscience au porte-manteau » geste bien symbolique des gens d'affaires qui avant d'entrer en séance se débarrassent de tout objet inutile et encombrant !

2. **La perte de l'esprit d'épargne.** Les temps sont durs, c'est clair. Tout le monde s'en plaint, surtout ceux qui depuis le début de la crise ne se sont privés ni d'un cigare, ni d'un apéritif, ni d'un amusement dispendieux. Mais parmi ceux qui se lamentent, combien peu ont la logique de prendre des résolutions qu'indiquent les circonstances, non pas seulement des résolutions passagères qu'impose la nécessité, mais les résolutions durables, destinées à modifier profondément notre genre de vie trop superficiel, trop laisser aller ? Sans l'économie, l'épargne est impossible. Trop souvent l'économie est confondue avec l'épargne. L'une et l'autre

désignent pourtant deux catégories d'actes différents. L'économie a pour objet direct les besoins présents qu'on satisfait avec le moins de frais possible. Elle est et constitue un acte de tempérance. L'épargne se préoccupe des besoins à venir. Elle prélève sur le gain d'aujourd'hui, une part qu'elle met en réserve pour parer aux nécessités de demain. Elle est un acte de prévoyance. L'économie est une consommation actuelle, mais sagement restreinte, tandis que l'épargne est une consommation différée. Qui ne voit de suite que l'économie engendre l'épargne ?

Tenant un compte exact des ressources et du gain, l'économie régleme les besoins. Combien dépensent non pas proportionnellement à ce qui est nécessaire, mais proportionnellement à leurs désirs et trop souvent leurs désirs les plus irrésistibles ont des caprices déraisonnables ou de coûteuses fantaisies. L'économie émonde sagement toute cette frondaison touffue de désirs injustifiés et elle élimine sans pitié tout ce qui est frivolité, luxe, simple envie de se distinguer. Et l'on est étonné quand elle a rayé du budget toutes les friandises, que l'on mangeait sans avoir faim, tous les petits ou grands verres que l'on buvait sans avoir soif, tous les colifichets dont on se paraît sans que ni l'hygiène, ni la décence n'exigeassent leur présence ; on est étonné de constater les sommes parfois considérables qui restent disponibles pour la satisfaction des besoins réels et d'utilité évidente et qui étaient jusque-là gaspillées en pure perte ! V. R.

## Après la dévaluation

Un mois s'est écoulé depuis la date historique du 26 septembre 1936, où le peuple apprenait avec stupeur que le Conseil fédéral avait décidé de dévaluer le franc suisse qui, depuis 1850, était resté à la parité en dépit de toutes les tourmentes.

Dans ses communiqués officiels, le Conseil fédéral a exposé les raisons qui ont déterminé sa décision et la presse quotidienne a publié également de longues dissertations sur les différents problèmes qui découlent de cette opération monétaire.

Nous avons toujours été des adversaires de toute manipulation monétaire. On nous a présenté la dévaluation comme étant absolument inévitable. Nous avons accepté le fait accompli, en espérant que le gouvernement saura tirer le meilleur parti d'une expérience nouvelle dont il

attend, malgré tous ses risques et ses inconvénients, une reprise de la vie économique.

Nous ne reviendrons plus aujourd'hui sur les causes et les péripéties de la dévaluation. Elles ont été suffisamment proclamées. C'est du présent qu'il convient maintenant de s'occuper et c'est vers l'avenir qu'il faut regarder.

Au cours de ce dernier mois, la dévaluation a fait l'objet de bien des discussions dans nos milieux raiffeisenistes. Nous avons eu l'occasion de nous rendre compte que l'on semble se faire parfois des conceptions absolument erronées des conséquences de la dévaluation. Nous avons rencontré ainsi certains déposants qui se figuraient que les nouvelles mesures monétaires consacraient une perte sèche de 30 % de leur épargne alors que certains débiteurs ne croyaient rien moins que d'être délivrés d'une partie de leurs dettes.

Aussi considérons-nous comme nécessaire aujourd'hui de nous arrêter à quelques constatations primaires et de dire que la dévaluation ne justifie certainement ni les craintes des uns ni les espoirs des autres.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la baisse du franc de 30 % sur le marché international ne constitue pas pour les titulaires de livrets d'épargne une perte réelle et immédiate de 30 %. Nominale le franc reste le franc. Le carnet d'épargne de Fr. 100.— reste un carnet d'épargne de Fr. 100.—. A l'intérieur du pays, la perte que consumera le déposant du fait de la dévaluation se mesurera seulement petit-à-petit, à la diminution du pouvoir d'achat que subira la monnaie dans le pays, c'est-à-dire au renchérissement qu'on ne pourra empêcher. Des mesures ont été prises pour lutter contre toute hausse exagérée des prix et l'on espère que le coût de la vie n'augmentera pas dans une proportion supérieure à 10 %.

De son côté, le débiteur est aussi dans l'erreur s'il croit que la dévaluation l'a libéré d'une partie de ses dettes. Pour lui aussi le franc reste un franc. Les engagements restent les mêmes que par le passé. Un allègement n'interviendrait que si les prix des produits agricoles haussaient plus vite et de façon plus accentuées que les prix des marchandises achetées par les paysans. Cela se produira-t-il ? C'est ce que l'avenir montrera. Il convient cependant de ne pas se faire de trop grosses illusions à ce sujet, car l'augmentation des prix des produits agricoles se heurte toujours aux intérêts des consommateurs et les autorités vont tout

mettre en œuvre pour empêcher une hausse importante des produits de première nécessité. L'exemple de l'étranger est là pour nous montrer qu'en général la classe agricole n'a guère profité de la dévaluation monétaire. Toutefois, il sied de relever que la dévaluation a eu pour effet immédiat de renforcer la valeur des immeubles. En faisant sortir des bas de laine et revenir de l'étranger quelques 600 millions d'argent frais, elle facilitera aussi une baisse du loyer de l'argent et la réduction du taux hypothécaire que l'agriculture sollicite depuis longtemps. Il est possible que le paysan en général et le débiteur, obéré en particulier ressentent un allègement de ce côté-là.

La dévaluation monétaire ne doit apporter aucune modification à la politique de crédit et d'administration de nos Caisses Raiffeisen. La ligne de conduite reste clairement tracée par les statuts et les principes fondamentaux de Raiffeisen. Tout comme par le passé, il conviendra d'apporter le même soin à la distribution du crédit, en étudiant toujours de façon très approfondie la valeur des garanties et les possibilités des requérants. Tout surendettement des exploitations agricoles doit être combattu comme par le passé. La surveillance des prêts et crédits anciens doit s'exercer aussi avec la même attention et l'amortissement systématique des dettes doit être poussé avec la même persévérance qu'autrefois. Sous aucun prétexte, les comités accepteront de différer le paiement d'amortissements et d'intérêts dans l'attente de temps meilleurs comme le sollicitait dernièrement un débiteur. En un mot, les solides principes d'administration qui de tous temps on fait la force de notre mouvement doivent être observés maintenant plus que jamais !

En ce qui concerne le **marché de l'argent**, nous avons déjà signalé, dans notre dernière chronique, que la première conséquence favorable de la dévaluation avait été de créer une grande abondance de disponibilités, spécialement sur le marché à court terme. Ensuite de la prime dont il bénéficie du fait de la dépréciation de la monnaie, l'or est sorti des bas de laine et des trésors privés dans les banques. En une seule quinzaine 500 millions d'or ont ainsi afflué à la Banque Nationale. La liquidité du marché de l'argent persiste donc et s'accroît. Le marché de l'argent à long terme en est également heureusement influencé. Le rendement des papiers-valeurs de premier choix de la Confédération a baissé à 3 ½ % environ

et les cours en bourse sur cette base restent fermes. Plusieurs grandes banques ont réduit également le taux de leurs obligations et bons de caisse à 3 ½ %. Les Banques cantonales semblent vouloir adopter aussi le type 3 ½ - 3 ¾ % pour leurs titres à 3 ans de terme.

Les Caisses Raiffeisen feront bien de tenir compte maintenant déjà de cette disposition générale du marché de l'argent, en ne bonifiant plus que 3 ¾ % pour les dépôts contre obligations. Si les circonstances locales nécessitent encore temporairement le maintien du taux de 4 %, on ne fera alors si possible que des titres à 3 ans de terme. Les taux débiteurs doivent être naturellement encore maintenus pour l'instant. Si la baisse du loyer de l'argent s'accroît, une réduction pourra être envisagée pour la fin de l'année parallèlement à une adaptation des taux de la Caisse d'épargne et des comptes courants créanciers.

### Que se passe-t-il à la Cobag ?

Dans notre dernier numéro nous signalions que la Cobag, Caisse de crédit à terme différé à Bâle, avait congédié d'une minute à l'autre son directeur en déposant une plainte pénale contre lui. On pouvait supposer que cette caisse d'épargne de construction était aux prises avec certaines difficultés.

Le « Bulletin financier suisse » et la « Finanz-Revue » sont en mesure de fournir d'intéressantes précisions sur la crise intérieure que semble subir la Cobag et font à ce sujet de sensationnelles révélations. On apprend ainsi que le directeur en question a été congédié parce qu'il avait discrètement informé l'Office de surveillance des Caisses d'épargne à terme différé à Berne de la situation périlleuse dans laquelle se trouvait selon lui la Cobag. Il semble aussi que la plainte pénale déposée contre lui n'est qu'une mauvaise plaisanterie. La Cobag semble du reste faire une bien grande consommation de directeurs : depuis sa fondation, en 1931, elle n'a pas eu en effet, moins de 10 directeurs et 3 délégués du Conseil d'administration !

Le directeur congédié s'est naturellement défendu. Il s'est adressé à l'assemblée des délégués du 13 sept. à Olten et certaines des allégations que contient son exposé, — allégations dont il déclare assumer la pleine responsabilité — méritent d'être reproduites.

La Cobag est menée avec le plus insouciant dilettantisme. Aujourd'hui déjà elle n'est plus qu'une carcasse. Succée de différents côtés de façon vampirique sa ruine est certaine. La Cobag manque de liquidité. Les beaux bénéfices des premières années sont soit immobilisés soit gaspillés. Il fallait également avoir un toupet formidable pour conclure en 1934-35 85 millions de nouveaux contrats sans avoir la possibilité mathématique d'attribuer les crédits correspondants. Ceux qui ont souscrit pendant ces années-là devront attendre leur crédit longtemps... en admettant encore qu'ils reçoivent un jour quelque chose. L'exploitation de la Cobag par les agents est une chose odieuse. Une agence principale a reçu Fr. 740.000.— de commission en une seule année, un agent Fr. 192.000.—. On a travaillé pour les agents et non pour les sociétaires. L'appareil administratif et les frais généraux ne sont en aucun rapport avec les besoins et les possibilités de l'institution. Pour le premier semestre 1936 par exemple, le service de propagande a absorbé plus de Fr. 150.000.— et n'a pas procuré seulement la moitié des chiffres minima de nouveaux contrats attendus. Si la Cobag s'est développée grâce à ce service de propagande, elle est aujourd'hui en train de se faire dévorer par lui. On a voulu également conclure des contrats à tout prix et nombre de gages sont excessivement mauvais. Il a fallu déjà reprendre plusieurs immeubles dont quelques-uns ont été revendus avec des pertes importantes. Sur les objets qui restent encore sa propriété, la Cobag n'a que des hypothèques en dernier rang. Si les banques qui possèdent les titres hypothécaires de rang antérieur viennent à dénoncer leurs créances la Cobag se verra dans l'obligation de déclarer son insolvabilité par défaut de moyens liquides. Le système d'estimation des gages et d'octroi des crédits est défectueux et dangereux. On n'a pas eu recours à l'appréciation d'experts compétents. Le fait que tous les versements des sociétaires sont investis en prêts qui ne peuvent être dénoncés au remboursement s'avère un danger latent. Au 30 juin 1936, on a annoncé un bénéfice ; en réalité on est en présence d'une forte perte. Il y a deux ans la Cobag a créé un établissement financier, la « Banque hypothécaire d'amortissement S. A. » à Bâle, pour trouver des crédits ; elle n'en a pas obtenu, mais elle paie les déficits de cette banque, qui s'élèvent jusqu'ici à Fr. 40.000.— et qui seront certainement plus considérables encore à la fin de l'année. Le directeur de cette banque a été également congédié pour son attitude à la landsgemeinde de la Cobag du printemps dernier.

Le directeur Weingartner résume ses accusations en prétendant qu'à l'heure qu'il est toute propagande est une duperie, une manœuvre frauduleuse pour faire naître des espérances chimériques.

Bien qu'elles émanent d'un directeur congédié ces considérations donneront certainement à réfléchir à ceux qui possèdent des contrats de crédit avec une Caisse d'épargne de construction ou qui seraient encore sollicités d'en conclure.

Ces révélations sur la situation inté-

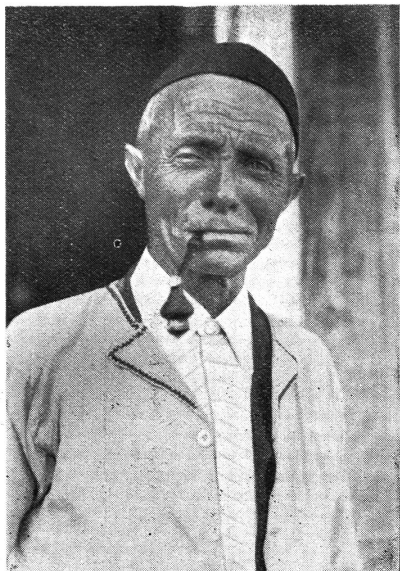
rieure de la Cobag revêtent une importance particulière par le fait que cette institution a passé jusqu'ici comme étant la pierre angulaire du mouvement des Caisses d'épargne de construction qui nous est venu d'Allemagne. Des Fr. 40,7 millions de crédit au total octroyés jusqu'ici par l'ensemble de ces institutions 22,9 millions soit le 55 % l'ont été par la Cobag. Cette dernière faisait du reste état à toute occasion de son importance et se donnait le titre de première des Caisses du pays.

Une question mérite d'être soulevée encore ici. Alors que se déroulaient les différents événements que nous venons de relater paraissait dans les journaux une liste des Caisses d'épargne à terme différé qui venaient d'obtenir du Département fédéral des finances la concession définitive prévue par l'ordonnance du 15 février 1935, sur la surveillance des institutions de ce genre. En tête de cette liste figurait la Cobag. On se trouve ainsi en présence d'une situation curieuse. D'un côté le directeur de la Cobag déclare que sans une réorganisation la société est dans l'impossibilité de poursuivre sainement son activité et proclame qu'à l'heure actuelle toute propagande est une duperie de vaste envergure. D'autre part l'Office fédéral de surveillance accorde à cette même Cobag la concession définitive. Cette situation est fort équivoque. A ce sujet, le « Bulletin financier » dit que l'Office fédéral chargé de surveiller les Caisses d'épargne de construction n'a que des compétences purement formelles. L'Office peut autoriser ou empêcher certains plans de travail, certains moyens de propagande, mais c'est tout. Quant à l'examen matériel des garanties pour les déposants, l'Office n'a aucune compétence, sauf en cas d'insolvabilité, lorsqu'il est vraiment trop tard. Il sied de relever que dans les publications officielles dans lesquelles il annonçait l'octroi des concessions provisoires d'abord et définitives ensuite l'Office fédéral a décliné toute responsabilité. De cela le public n'a certainement guère connaissance. Dans leur propagande les Caisses d'épargne de construction font valoir en effet ces concessions fédérales d'une manière toute différente, et font croire au public qu'on est en présence d'un contrôle matériel et responsable.

*Editeur responsable :*

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel  
(système Raiffeisen), St-Gall

Imnr. A. Bovard-Giddev. Lausanne



**Franz Manser**

le promoteur du mouvement Raiffeisen dans les Rhodes intérieures d'Appenzel (à l'occasion de son 75<sup>me</sup> anniversaire).  
le 5 novembre 1936

M. Manser a fait partie du Gouvernement pendant un grand nombre d'années et revêtu les fonctions de landesstatthalter. Il est un des chefs proéminents de l'agriculture appenzelloise. Après avoir suivi le développement des Caisses Raiffeisen dans les cantons voisins, M. Manser se rendit rapidement compte de tous les avantages que les paysans appenzellois pourraient tirer également de semblables institutions. Il s'attacha alors à faire connaître les idées de Raiffeisen dans son petit canton. Ce n'était pas chose aisée car chacun sait combien les appenzellois sont méfiants à l'égard de toutes les innovations. Mais les efforts persévérants de M. Manser devaient finalement être couronnés de succès. Il réussit à fonder en 1929, dans son village de Gonten aux pieds du Säntis, une première Caisse dont il assume la présidence, et qui est aujourd'hui des plus prospères.

M. Manser est le type parfait du paysan appenzellois, connu au loin par sa bonne humeur, sa verve et ses pointes spirituelles. Les raiffeisenistes romands qui assistaient au congrès jubilaire de l'Union en 1928 se souviendront certainement encore de lui. C'était en effet M. Manser qui, au nom du Gouvernement appenzellois, avait souhaité la bienvenue aux délégués lors de l'excursion à Appenzel-Weissbad. Nous présentons nos félicitations à M. Manser et formons les meilleurs vœux pour que la Providence lui accorde vie encore de nombreuses années et qu'il voie se multiplier la semence qu'il a jetée en bonne terre.

## Un jugement du Président de la République Tchécoslovaque sur les coopératives agricoles

En avril dernier, M. Bénéš, le nouveau président de la République Tchécoslovaque, a reçu une délégation de l'Union générale des coopératives agricoles tchécoslovaques qui groupe près de 12.000 coopératives agricoles diverses dont 6.000 Coopératives de crédit d'après le système Raiffeisen.

Dans l'allocution qu'il a présentée à cette occasion M. le Président Bénéš a rendu un chaleureux hommage à l'activité bienfaisante du mouvement coopératif agricole et il a souligné son importance dans la vie économique et sociale de la nation.

Il s'est exprimé de la façon suivante :  
« Ensuite de son développement, de sa constellation actuelle et de son importance, le mouvement coopératif agricole tchécoslovaque est devenu un facteur prépondérant de la vie économique et sociale du pays. Votre organisation montre que l'initiative individuelle et l'effort personnel sont des vertus profondes de notre population rurale qui sait pratiquer aussi une solidarité large et disciplinée.

« Votre travail dans le domaine du crédit coopératif agricole est imposant et vous êtes devenus une vraie puissance dans la vie économique de la République. Ce n'est pas une vaine flatterie que je fais ici, mais une constatation qui répond à la réalité. Et je vous avoue que comme ministre des affaires étrangères j'ai plusieurs fois fait état avec fierté, sur le forum international, de votre bonne organisation, de votre force et de votre capacité d'action.

« S'exerçant dans le cadre de notre vraie culture nationale votre œuvre est une véritable forteresse pour le peuple et pour la nation, et elle est digne de servir d'exemple à d'autres pays et à d'autres peuples.

« Je tiens à vous féliciter des succès que vous avez obtenus et je vous exprime ma reconnaissance pour votre utile travail qui profite non seulement à la population agricole mais encore au pays tout entier ».

## Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

### Assemblée générale

L'assemblée générale de cette Fédération a eu lieu cette année à Porrentruy, le 23 août.

A 9 heures M. L. Membrez, président, ouvre la séance à laquelle participent 65 délégués.

Il rapporte sur l'activité de la Fédération durant l'exercice 1935. Une caisse a été fondée à Cornol et les caisses de Buix et de St-Brais, qui étaient restées à l'écart jusqu'ici, entrent également dans le giron de la Fédération qui comptera 35 sections. Les caisses jurassiennes ont un effectif de 1800 membres ; leur bilan total ascende à Fr. 4.140.000 et le mouvement général à Fr. 8.400.000.

M. le président se plaît à constater la marche normale des caisses durant l'année 1935. Il exhorte les comités à la vigilance et les membres à une ponctuelle et fidèle exécution de leurs engagements afin que les caisses conservent leur pouvoir d'action et une saine et bienfaisante vitalité.

M. Barthe, caissier à Bressaucourt présente un rapport imagé sur l'assemblée de l'Union des C. R. à Coire où il fut délégué.

M. l'Abbé Montavon, directeur, donna ensuite avec beaucoup de compétence une conférence sur le cautionnement envisagé sous son double aspect moral et légal. Vu l'intérêt que présente le sujet, l'assemblée demanda la publication de la dite conférence dans le Messenger Raiffeisen. Comme corollaire à cette conférence, le secrétaire conseilla aux caissiers de ne manquer aucune occasion de se documenter sur les différentes questions juridiques touchant à l'administration de nos Caisses.

En corrélation avec cette assemblée, M. l'Abbé Montavon a présenté également un rapport général sur l'activité des Caisses Raiffeisen, dont voici quelques extraits :

En dépit des temps difficiles, on est tenté de dire grâce aux temps difficiles, le mouvement raiffeiseniste, tant dans le Jura qu'en Suisse, continue à se développer normalement, en un effort conscient et sûr. Les beaux résultats enregistrés jusqu'ici sont l'œuvre d'une élite qui, ayant reconnu la haute valeur, non seulement économique, mais aussi morale et sociale des idées de Raiffeisen, s'applique à les réaliser, pour l'amélioration des conditions d'existence de la classe moyenne, si durement éprouvée, de nos campagnes et de nos montagnes.

Une somme considérable de travail et de dévouement est dépensée dans tout le pays par les membres des organes dirigeants. Ceux-ci remplissent leurs importantes fonctions à titre purement gratuit. D'autre part les caissiers, seuls rétribués, se contentent de salaires modestes. Tant d'un côté que de l'autre, chacun trouve avant tout dans le fidèle accomplissement de sa tâche et aussi dans les résultats obtenus la plus noble des récompenses.

Grâce aux caisses de crédit mutuel la population agricole de notre pays s'efforce de surmonter par ses propres forces les innombrables difficultés de l'heure présente. Il faut que le peuple des campagnes s'habitue de plus en plus à voir son salut surtout dans la pratique des vertus ancestrales du terroir, dans le travail constant, dans l'esprit d'épargne et l'entraide mutuelle entre citoyens. Or, il est certain que les Caisses Raiffeisen sont l'incarnation même de cet esprit populaire. Il est aussi de plus en plus acquis que leurs dirigeants possèdent à un haut degré le sentiment de responsabilité et de discipline qui assure la prospérité de toute œuvre.

Les principes éprouvés qui sont à la base des organisations raiffeisenistes sont

plus actuels que jamais. Aussi la crise n'a-t-elle pas eu de réaction fâcheuse sur les Caisses Raiffeisen, comme cela a été le cas pour tant d'autres groupes d'établissements financiers. Disposant des moyens d'action toujours plus puissants que procure la confiance croissante qui lui est manifestée, le mouvement raiffeiseniste s'impose comme un facteur important de la vie économique et sociale du pays. Dans notre Jura en particulier, on peut dire sans crainte de témérité et avec une légitime fierté que, parmi les réalisations des six dernières années, l'œuvre raiffeiseniste est la plus progressive, la plus prospère et la plus utile.

Elle est, dans toute la force du terme, une œuvre d'utilité publique. En conséquence il semble qu'elle devrait éveiller davantage l'attention des pouvoirs publics et les rendre, çà et là, plus sympathiques à ce mouvement et surtout plus équitables envers lui.

Pour terminer, sur la proposition de M. Membrez, les délégués votèrent la résolution suivante :

L'assemblée générale de la F. J. C. R. groupant 35 caissiers avec 1880 membres, constate que le mouvement des C. R. s'inspire de la charité chrétienne,

que les C. R. sont des institutions éminemment aptes à servir la classe moyenne, épine dorsale du pays,

que la valeur des statuts des C. R. a été éprouvée depuis 35 ans en Suisse et depuis 11 ans dans le Jura, et que les dits statuts ont donné toute sécurité,

que le public, partout où les C. R. ont été fondées, leur a accordé grande confiance, décide :

d'intensifier le mouvement des C. R. dans le Jura en veillant à ce qu'elles demeurent les œuvres d'utilité publique qu'elles ont été jusqu'à ce jour.

## Choses et Autres

### Restrictions dans le commerce des immeubles agricoles.

D'après un arrêté du Conseil fédéral qui est entré en vigueur le 21 octobre dernier **les immeubles agricoles acquis après le 1er janvier 1934 ne peuvent être aliénés ni en entier ni par parcelles pendant six ans à compter de l'inscription de l'acquisition au Registre foncier.** Cette disposition ne s'applique pas aux terrains à bâtir, ni aux immeubles administrés par un tuteur ou réalisés par voie de poursuite ou faillite. L'autorité déclarée compétente par le canton sur le territoire duquel se trouve l'immeuble peut cependant permettre, pour de justes motifs, l'aliénation avant l'expiration du délai, notamment s'il s'agit de liquider une succession ou d'arrondir une exploitation agricole. Toute opération qui contrevient à ces dispositions ou cherche à les éluder est nulle et ne peut être inscrite au Registre foncier.

On espère empêcher, de cette façon, des spéculations sur les domaines, que la dévaluation du franc pourrait favoriser.

### Une intéressante initiative d'une banque cantonale.

La Banque cantonale thurgovienne a créé un Service spécial chargé de procéder au contrôle des estimations foncières et de conseiller les agriculteurs dans toutes les questions de crédit et d'exploitation de leurs domaines. Elle a placé à la tête de ce nouveau Service le gérant de la Caisse de secours en faveur des paysans obérés.

C'est la première réalisation de ce genre dans la Banque suisse. Par cette innovation, la Banque cantonale thurgovienne désire offrir non seulement à sa propre clientèle mais encore au public en général et aux différents offices publics la possibilité de se documenter et de se faire conseiller par un expert professionnel lors des estimations de domaines agricoles ainsi que dans toutes les questions de crédit, d'exploitation et de rentabilité agricoles. La direction de la banque espère de cette façon empêcher les mauvais marchés de domaines agricoles et contribuer à améliorer la situation générale de l'agriculture en conseillant les paysans et en leur permettant ainsi de procéder avant qu'il soit trop tard aux réorganisations d'exploitation nécessaires. On espère ainsi que le nombre des candidats pour l'assainissement officiel diminuera petit à petit.

Dans les villages où existe une Caisse Raiffeisen un semblable office de conseils techniques existe en fait depuis longtemps. Ce sont les dirigeants, les Comités des Caisses Raiffeisen. Il y a donc déjà pratiquement plus de 625 semblables offices en Suisse. Tous hommes d'expérience dans les questions agricoles, connaissant à fond les conditions locales, à même de suivre constamment la marche des exploitations et de juger ainsi des capacités de chaque chef d'entreprise, les membres des Comités peuvent toujours intervenir de façon efficace et donner les conseils utiles pour une exploitation toujours rationnelle des entreprises locales là où c'est nécessaire. Dans la distribution du crédit en particulier, les dirigeants de la Caisse Raiffeisen peuvent exercer un rôle éducatif de premier ordre parce qu'ils connaissent le débiteur, ses besoins, ses possibilités et sont à même d'exercer sur lui une surveillance constante.

### Encore des banques en difficultés.

Le Tribunal cantonal lucernois vient d'accorder un sursis à la **Banque Gut et Cie** à Lucerne. Les pertes dépasseraient un million de francs. Cette banque se signalait depuis longtemps par

les taux exagérés (jusqu'à 6 %) qu'elle bonifiait aux déposants.

Comme quoi il est prouvé une fois de plus que les taux exagérés sont toujours une manifestation de faiblesse d'un établissement de crédit !

La **Banque d'épargne et de prêt de Laufen (Berne)** société anonyme avec Fr. 1,6 million de bilan, vient également de fermer ses guichets. La débâcle aurait été provoquée par des détournements du gérant.

### Les qualités que le Dr Schacht prise chez un chef d'entreprise.

Le Dr Schacht, ministre de l'économie du Reich, a prononcé une allocution lors de la célébration du cinquantième anniversaire des usines Bœsch et du 75<sup>me</sup> anniversaire de l'industriel Robert Bœsch. Faisant l'éloge de celui-ci, le ministre lui a déclaré :

« Vous n'avez jamais été l'esclave du capital et de la machine. Vous avez dominé la matière. Vous n'avez jamais surestimé l'efficacité du crédit. Aussi vous n'avez jamais été victime des dangers du crédit. Vous avez prouvé, par votre longue vie, que le capital doit être édifié par le travail. Seule une longue existence de labeur et de persévérance, et non pas le crédit et les subventions, permettent de créer une entreprise mondiale comme la vôtre. C'est le sentiment de sa responsabilité qui est la qualité essentielle d'un chef d'entreprise et d'un dirigeant d'économie.

» On reconnaît un homme véritable à ce qu'il est prêt à assumer la responsabilité du succès ou de l'insuccès de son entreprise. Aucun conseil de surveillance, aucun parlement, aucune autorité, ne peuvent et n'ont le droit de soustraire un homme à ce devoir. »

Ces qualités qu'il prise si fort — et avec toutes raisons — le Dr Schacht ne semble cependant pas les appliquer toutes comme chef de l'économie allemande !

## Le brillant succès de l'Emprunt de défense nationale

Le Conseil Fédéral avait mis en souscription publique, du 21 septembre au 15 octobre, une première tranche de Fr. 80 millions de l'emprunt de défense nationale de Fr. 235 millions au total voté par les Chambres fédérales.

**L'emprunt a eu le plus brillant succès et le montant des souscriptions a atteint Fr. 335 millions provenant de plus de 190.000 souscripteurs.**

Il y a là une belle démonstration de patriotisme, une manifestation de l'esprit de solidarité confédéral et un té-



moignage impressionnant, qui sera considéré tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, comme l'expression de la volonté déterminée du peuple suisse de défendre l'ordre dans le pays, la liberté et l'indépendance de la patrie.

Les souscriptions de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen (souscriptions propres et souscriptions du public recueillies par les Caisses affiliées et par la Caisse centrale) atteignent la belle somme de Fr. 1.850.000.— Il y a eu 2.400 souscripteurs. Ce beau résultat prouve que la communauté raiffeiseniste suisse sait toujours consentir les sacrifices qui s'imposent sur l'autel de l'intérêt général et de la patrie et qu'elle a contribué dans la mesure de ses moyens à assurer le succès de l'emprunt. Puissent nos autorités s'en souvenir à l'occasion !

## Communications du Bureau de l'Union

### Livraison de l'or.

Ensuite de l'arrêté fédéral instituant de nouvelles mesures monétaires, les monnaies d'or bénéficient d'une prime de 40 % environ.

En conséquence, la Banque Nationale paie actuellement en billets de banque Fr. 28.— environ pour une pièce d'or de vingt francs, et Fr. 14.— environ pour une pièce d'or de dix francs.

Les Caisses affiliées peuvent accepter l'or à l'encaissement à ces conditions et l'adresser à la Caisse centrale de l'Union.

### Préparatifs pour la clôture annuelle.

La fin de l'année approchant à grands pas, MM. les caissiers feront bien de commencer sans trop tarder les travaux préliminaires au bouclage annuel. On peut déjà en particulier calculer les intérêts et commencer les différents extraits.

Pour diminuer également le surcroît de travail qui incombe au personnel du Bureau central à la fin de l'année, nous prions instamment MM. les Caissiers de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires à l'occasion du bouclage des comptes.

### Etablissement de l'extrait des obligations en 1936.

Les Caisses devront livrer cette année à Berne l'impôt sur les coupons sur la base suivante :

- 3 % sur les coupons échus durant la période allant du 1er janvier au 5 février 1936 y compris,
- 4 % sur les coupons échus du 6 février au 31 décembre 1936.

Pour faciliter l'établissement des déclarations nous recommandons à MM. les caissiers de noter spécialement, en **inscrivant les chiffres à l'encre rouge ou en les encadrant**, tous les intérêts échus du 1er janvier au 5 février 1936, soumis au droit à 3 % de façon à les distinguer nettement des autres intérêts où le droit doit être livré à raison de 4 %. Les deux catégories d'intérêts seront ensuite additionnées séparément et fourniront ainsi les données utiles pour les deux déclarations fiscales qui devront être remplies à la fin de l'année.

## Extrait des délibérations

des séances communes des conseils de direction et de surveillance de l'Union, des 18 et 19 octobre 1936

1. Après une étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à **19 crédits** sollicités par les Caisses affiliées et portant sur une somme globale de Fr. 570.500.—

Si la reprise générale des affaires que l'on escompte des événements actuels se réalise, il conviendra que les Caisses Raiffeisen continuent à s'inspirer des expériences des années de crise et mettent en particulier tout en œuvre pour empêcher un endettement nouveau, en n'accordant des crédits que dans des buts déterminés et absolument motivés au point de vue économique.

2. La **dévaluation du franc** et ses répercussions sur notre mouvement font l'objet d'un rapport et d'une discussion nourrie. En dépit de la consternation qu'elle a provoquée tout d'abord, la décision du Conseil fédéral a été néanmoins accueillie avec sang froid et compréhension dans les milieux raiffeisenistes. Alors qu'on pouvait craindre qu'une panique ne provoquât des retraits massifs, rien de semblable n'eut lieu. La dévaluation a pour effet de renforcer la valeur des biens mobiliers et immobiliers et de réaliser ainsi un affermissement des actifs et des gages des établissements de crédit. Ces derniers devront s'attacher à ne pas rendre cette amélioration illusoire en permettant une augmentation correspondante des dettes. L'abondant afflux de capitaux de l'étranger va favoriser maintenant la baisse des taux de l'intérêt. Sur les taux débiteurs cette baisse ne pourra toutefois se réaliser qu'au fur et à mesure que les stocks d'obligations à taux élevés arriveront à échéance et la baisse ne pourra en conséquence guère dépasser  $\frac{1}{2}$  % dans le prochain avenir.

3. En considération de l'abondance de disponibilités sur le **marché de l'argent**, le taux des obligations de la Caisse centrale a été réduit de 4 à 3 %.

Une adaptation est également envisagée pour le taux des nouveaux placements à terme des Caisses affiliées.

4. Les Conseils prennent connaissance du beau succès de l'**emprunt de défense nationale** et constatent que les Caisses affiliées et la Caisse centrale ont largement contribué au succès de cette manifestation patriotique du peuple suisse.

5. La Direction de la Caisse centrale présente le **bilan intermédiaire au 30 septembre 1936** et en commente les différents chapitres. La somme du bilan est de Fr. 47.811.870,42 contre Fr. 46,8 millions au 31 décembre 1935. L'augmentation résulte des nouveaux placements à terme des Caisses affiliées et les dépôts du public contre obligations et livrets d'épargne sont aussi en sensible progrès. Par rapport au 30 juin, il y a une légère régression de l'avoir des Caisses affiliées en compte courant à vue.

6. Le Président du Conseil de surveillance présente un rapport sur la **révision partielle** effectuée à l'improviste à la Caisse centrale, en août dernier, par la Société fiduciaire et une délégation du Conseil de surveillance. Les Conseils prennent acte avec satisfaction du résultat très favorable de cette révision.

7. Dans une lettre dont il est donné lecture, le **Conseil d'Etat des Grisons** se justifie à propos des motifs invoqués pour expliquer son absence lors du congrès de Coire, le printemps dernier. Le Gouvernement des Grisons admet à cette occasion que les Caisses Raiffeisen ont absolument leur raison d'être à côté de la Banque Cantonale, et qu'elles comblent une lacune dans le domaine du crédit rural.

8. L'inventaire et les comptes du **Service des fournitures** de l'Union sont étudiés et approuvés. Durant le dernier exercice 4281 envois ont été effectués aux Caisses affiliées pour une somme globale de Fr. 48.918,40 (année précédente : 4263 envois pour Fr. 49.788,20). 14 nouveaux formulaires ont été édités l'an dernier et le dépôt comprend actuellement 300 formulaires divers en allemand, français, italien et romanche.

9. M. le Conseiller national Meili fait un exposé sur le projet de loi fédérale sur le **désendettement agricole**. Du fait de la dévaluation, cette question devra être examinée à nouveau, et le Conseil fédéral vient de prendre une première mesure interdisant pendant 6 ans la vente des immeubles agricoles.

### Pensée.

Chacun est artisan de sa fortune. Ce qu'on attribue au hasard est presque toujours la conséquence des qualités ou des défauts de chacun. Sauf de rares exceptions, chacun est responsable de sa propre destinée. Comptez sur vous-mêmes, et non sur les autres ou sur les événements. Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait. Quoi que vous entrepreniez il vous faut de l'argent. Pour en avoir, il faut économiser méthodiquement.